
ORDRE du JOUR

Conseil communautaire

du MERCREDI 05 JUILLET 2023

- I - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION - rapporteur : Madame CADI

- 1.1. Convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la mise en place d'aides aux Très Petites Entreprises artisanales et commerciales et d'un appel à projets permanent à l'endroit des artisans/commerçants ou de leurs groupements.
- 1.2. Convention 2023-2026 de partenariat avec la Chambre de métiers et d'artisanat Auvergne Rhône-Alpes Lyon-Rhône
- 1.3. Adhésion à l'association Auvergne Rhône-Alpes Entreprises
- 1.4. Adhésion à l'association ARADEL
- 1.5. Adhésion à l'association AURA PEP'S

- II - TOURISME - rapporteur : Monsieur LIEVRE

- 2.1. Convention de coopération avec Voies Navigables de France pour la gestion de la halte-fluviale

- III - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, HABITAT, MOBILITÉS - rapporteur : Monsieur PARIZOT

- 3.1. Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) : Débat sur les orientations

- IV - DÉVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ENVIRONNEMENT

- 4.1. Signature du Protocole d'intention ou de participation pour la mise en œuvre de la stratégie de production d'Énergie Renouvelable dans le Rhône **rapporteur : Monsieur ROMANET-CHANCRIN**
- 4.2. Plan Climat-Air-Énergie territorial - Adhésion à ATMO Auvergne-Rhône-Alpes **rapporteur : Monsieur Olivier MANDON**

- V - EAU ET ASSAINISSEMENT, GEMAPI ET RIVIERES - rapporteur : Monsieur DUMONTET

- 5.1. Adhésion à l'association "Groupe de recherche, animation technique et information sur l'eau" - GRAIE
- 5.2. Information concernant les rapports annuels des délégataires Eau et Assainissement

- VI - COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS - rapporteur : Monsieur PERRIN

- 6.1. Mise en place et déploiement du tri à la source et de la collecte séparée des biodéchets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône

**- VII - SERVICES A LA POPULATION, PETITE ENFANCE, ACCES AUX SOINS -
rapporteur : Madame RABOURDIN**

- 7.1. Convention d'objectifs avec l'association caladoise de garde d'enfants en structure collective ' l'île aux enfants '
- 7.2. Convention d'objectifs avec l'association société lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence dénommée ACOLEA- multi accueil petite enfance ' la villa Suzanne '
- 7.3. Convention d'objectifs avec l'association 'les p'tits loups du Nizerand Morgon'

**- VIII - PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN, CONTRAT DE VILLE, COHÉSION
SOCIALE - rapporteur : Madame BAUDU-LAMARQUE**

- 8.1. Autorisation de verser des subventions à des associations dans le cadre du Fonds de Développement Local (FDL)
- 8.2. Avis sur la création de la Zone d'aménagement concertée "BELLEROCHE" située sur les communes de Villefranche-sur-Saône, Gleizé et Limas, par le Préfet du Rhône pour la mise en œuvre d'une opération gérée en régie par l'OPAC du Rhône.

- IX - CULTURE ET PATRIMOINE - rapporteur : Madame BERTHOUX

- 9.1. Modification du règlement de location des instruments de musique

- X - SPORT - rapporteur : Monsieur JAMBON

- 10.1. Délégation de service public pour la gestion du centre aquatique Le Nautile - rapport d'activité 2022
- 10.2. Modification de la grille tarifaire du centre aquatique Le Nautile

- XI - RESSOURCES HUMAINES - rapporteur : Monsieur DUTHEL

- 11.1. Mise à disposition de personnel - Label Pays d'Art et d'Histoire en Beaujolais
- 11.2. Adaptation du tableau des effectifs 2023

- XII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - rapporteur : Monsieur RONZIERE

- 12.1. Délégation du Conseil communautaire au Président
- 12.2. Décisions du Président et du Bureau prises en application de l'article L 5211.10 du CGCT
- 12.3. Désignation du lieu du prochain Conseil communautaire